

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

7 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018, à 18 h 00**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
et préfet suppléant de la MRCT

EST ABSENTE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles
M^{me} Jessica Morin-Côté , greffière
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h.

PROJET

11-18-381A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 00 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

11-18-382A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

PROJET

11-18-383A

Gestion du Fonds local d'investissements (FLI) et Fonds locaux de solidarité (FLS) – Octroi d'un prêt.

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un prêt relève de 20 000 \$ au dossier FLI 2018-11 et un prêt relève de 20 000 \$ au dossier FLI 2018-12.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

11-18-384A

Gestion du Fonds local d'investissements (FLI) et Fonds locaux de solidarité (FLS) – Octroi d'un prêt.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un prêt maximum de 70 000 \$ au dossier FLI 2018-13, pour un terme de 12 ans, en 2^e hypothèque avec garantie sur les équipements.

Ce prêt est conditionnel à l'accord de financement par Desjardins pour le présent dossier.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

11-18-385A

Fonds local d'investissement – Application d'une pénalité lors d'un remboursement anticipé d'un prêt.

CONSIDÉRANT QU'À sa séance du mois de septembre, le CA avait pris acte de la recommandation de la commission finance de la Société de développement du Témiscamingue, quant à l'application de frais de gestion de 5 % sur les frais remboursés par anticipation, lors d'un refinancement du prêt dans une autre institution;

PROJET

CONSIDÉRANT QU'À ce moment, il avait été convenu de ne pas inclure cette nouvelle modalité;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une réunion du comité économique, les représentants de la SDT ont sensibilisés les élus présents, aux défis relevés dans le traitement des dossiers de prêts lors de telle situation;

CONSIDÉRANT QUE différents exemples d'application d'une telle pénalité ont été présentées auprès des membres du CA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** le comité administratif/commission d'aménagement autorise l'application d'un frais de gestion de 5 % des frais remboursés par anticipation soient appliqués s'il s'agit d'un refinancement dans une autre institution.

Cette nouvelle modalité est appliquée dans le cadre du fonds local d'investissement.

Information

Disponibilité des fonds FLI et FLS.

En date du 26 octobre 2018, la disponibilité du FLI est de 934 721,20 \$ et celle du FLS de 269 031,52 \$.

11-18-386A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de PIIA (règlement n° 157-10-2018, adopté le 9 octobre 2018 – premier projet).

ATTENDU QU'EN vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de PIIA. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

PROJET

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de PIIA n° 10-08-95 présentement en vigueur pour déréglementer l'abattage d'arbres dans le village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 157-10-2018, adopté le 9 octobre 2018 – PIIA – premier projet)

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 157-10-2018 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 9 octobre 2018 (premier projet)

Date de réception à la MRCT : 15 octobre 2018

11-18-387A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à son règlement de lotissement (règlement n° 270, adopté le 10 octobre 2018-second projet).

ATTENDU QU'EN vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de lotissement. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel-Ouest désire amender son règlement de lotissement n° 197 présentement en vigueur pour préciser les dimensions de terrains applicables aux copropriétés divisées et la largeur des entrées de cour;

PROJET

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 270, adopté le 10 octobre 2018 – lotissement)

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 270 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 10 octobre 2018

Date de réception à la MRCT : 11 octobre 2018

11-18-388A

Autorisation pour l'achat de vêtements adaptés pour le service d'urgence en milieu isolé.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

CONSIDÉRANT que l'achat de vêtements adaptés est prévu au projet;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont été invités, mais que seulement deux soumissions ont été reçues et jugées conforme, soient :

PROJET

Soumissionnaires et marchandises	Prix avant taxes
Ok Pneus Écotone Ville-Marie : - 16 tuques fluorescentes grandeur universelle - 12 cache-cous grandeur universelle	183,72 \$
TSC : - 8 couvres bottes Neos (bottes 10-12) - 2 couvres bottes Neos (bottes 7-9) - 2 couvres bottes Neos (bottes 6 et -) - 6 ensembles de mitaines de cuir médium, doublure détachable - 6 ensembles de mitaines de cuir large, doublure détachable - 6 ensembles de mitaines de cuir Xlarge, doublure détachable	2 758,50 \$

CONSIDÉRANT que Ok Pneus Écotone Ville-Marie et TSC sont les seuls soumissionnaires conformes;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de vêtements adaptés pour le service d'urgence en milieu isolé, à Ok Pneus Écotone Ville-Marie pour un montant de 183,72 \$ (taxes en sus) ainsi qu'à TSC pour un montant de 2 758,50 \$ (taxes en sus) pour les items ci-haut mentionnés.
- ❖ De procéder au paiement à la réception des articles achetés, et après vérification de la conformité, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

11-18-389A

Autorisation pour une campagne promotionnelle à la radio pour le service d'urgence en milieu isolé.

CONSIDÉRANT l'annonce, par le Ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'une campagne promotionnelle à la radio est prévue au projet au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que cette campagne promotionnelle à la radio vise à informer les chasseurs et pêcheurs présents sur le territoire témiscamien du Service d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT que cette campagne radio vise la radio locale CKVM présente sur le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue par CKVM est jugée conforme, soit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
CKVM	1 197,00 \$

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat d'une campagne promotionnelle à la radio pour le service d'urgences en milieu isolé, à la radio locale CKVM, pour un montant de 1 197,00 \$ (taxes en sus).
- ❖ De procéder au paiement à la réception de la facture, et après vérification de la conformité, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

Information

État de situation en matière RH.

Une rencontre de travail a eu lieu, le 31 octobre dernier, avec les membres du CA, alors disponibles. Cette rencontre était nécessaire pour faire le point sur les problématiques de recrutement pour combler des postes et sur l'absence d'employés en raison de congé de maladie. Le CA demeure attentif et souhaite apporter leur soutien à la direction générale en proposant des pistes de solution.

11-18-390A

Autorisation pour l'embauche d'une secrétaire (remplacement d'un congé de maternité).

CONSIDÉRANT la résolution n° 09-18-319A autorisant l'embauche d'une ressource pour le remplacement de congé maternité de l'actuelle secrétaire mais que cette ressource a quitté ces fonctions le 25 septembre 2018;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Madame Tanya Viger à titre de secrétaire pour le remplacement du congé de maternité de l'actuelle secrétaire:
 - Selon la politique salariale en vigueur, classe 3 échelon 2
 - Entrée en fonction : 12 novembre 2018
 - Période de probation : 6 mois

Madame Viger est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Poste temporaire de 35 heures/semaine, jusqu'en septembre 2019
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie

11-18-391A

Autorisation pour l'embauche d'une secrétaire de direction (remplacement d'un congé de maternité).

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Madame Sophie Morneau à titre de secrétaire de direction pour le remplacement du congé de maternité de l'actuelle secrétaire de direction:
 - Selon la politique salariale en vigueur, classe 5 échelon 4
 - Entrée en fonction : 12 novembre 2018
 - Période de probation : 6 mois

PROJET

Madame Morneau est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Poste temporaire de 35 heures/semaine, jusqu'en décembre 2019
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie

11-18-392A **Autorisation pour l'embauche d'un conseiller en santé et sécurité au travail (entente intermunicipale).**

CONSIDÉRANT QU'UNE entente intermunicipale concernant la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail a été signée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de l'embauche de la ressource, qui a été autorisée par la résolution no 09-18-318A

CONSIDÉRANT QUE des entrevues d'embauche ont eu lieu le 24 et 31 octobre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Monsieur Raymond Perron, à titre de conseiller en santé et sécurité;
 - Selon un salaire annuel de 48 282 \$
 - Entrée en fonction : Fin novembre

PROJET

Monsieur Perron est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein, avec possibilité de renouveler le contrat après un an;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention de références concluantes.

Information

Proposition de reconnaissance à la tâche pour une situation temporaire au service de secrétariat.

Les membres du CA ont pris acte de la demande de l'employé numéro 438 pour l'obtention d'une allocation supplémentaire pour le cumul de deux fonctions au service de secrétariat. La demande est déclinée pour allouer une somme d'argent, le CA ne souhaitant pas créer de précédent lorsque survient pareille situation.

Les heures supplémentaires travaillées par l'employé seront tout de même reconnues.

Information

Adoption d'une politique Alcool et drogues sur les lieux de travail.

Point reporté à une séance ultérieure. Le CA demande que le projet de politique soit analysé par le comité de gestion de changement et qu'une recommandation soit formulée par ledit comité auprès du comité administratif.

Information

Comité de gestion de changement.

M. Daniel Barrette informe le CA qu'il désire se retirer du comité de gestion de changement. Il demande que les membres réfléchissent à leur implication au sein de ce comité, lorsque viendra le temps de reconduire la représentation auprès des comités de la MRC, à la séance du conseil de décembre prochain.

PROJET

11-18-393A

Gestion des matières résiduelles – Horaire du temps des fêtes 2018.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que l'Écocentre situé au 641, route 391 à St-Édouard-de-Fabre ferme pour la période de Noël et du jour de l'An, soit du 24 au 26 décembre inclusivement et du 29 décembre au 2 janvier 2019 inclusivement. L'Écocentre demeure ouvert les 27 et 28 décembre.

11-18-394A

Mandat à M^e Marc-Olivier Langlois pour une défense dans un dossier d'injonction en dommages (gestion des cours d'eau).

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue a reçu la signification d'un recours en jugement déclaratoire dans un dossier (n^o 9059-970758) à la Cour Supérieure;

ATTENDU QUE ce dossier a été inscrit pour instruction et jugement, c'est-à-dire que le dossier est complet et que la date d'audition est prête à être fixée;

ATTENDU QUE la date de l'audition a été fixée au 19 décembre 2018;

ATTENDU QUE la MRC a intérêt à être représentée et à faire valoir ses droits en regard de ce dossier;

ATTENDU QUE la MRC juge opportun, pour le moment, que les intérêts de celle-ci soient défendus par M^e Marc-Olivier Langlois du cabinet Pelletier, Martineau Avocats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

PROJET

- ❖ **DE MANDATER** le cabinet Pelletier, Martineau Avocats afin de défendre les intérêts de la MRC de Témiscamingue dans le dossier de la Cour supérieure

11-18-395A

Politique familiale municipale – Amendement au dépôt de la demande collective de soutien financier et technique avec la MRC de Témiscamingue (ajout de deux municipalités).

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a procédé au lancement de l'appel à projet pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour soumettre une demande auprès du ministère de la Famille était le 19 octobre 2018, à 16 h 30;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue peut déposer une demande collective permettant ainsi de mettre en commun des ressources humaines, matérielles, financières et informatives;

CONSIDÉRANT QU'À sa séance du conseil du 18 octobre 2018, le conseil de la MRC de Témiscamingue autorisait le dépôt d'une demande collective (résolution n° 08-10-372), pour les municipalités suivantes : Béarn, Fugèreville, Guérin, Moffet, St-Bruno-de-Guigues et Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE deux autres municipalités ont manifestés leur intérêt à joindre la demande collective et qu'après vérification auprès du ministère de la Famille, celles-ci pourront être incluses dans la demande initiale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ Que le comité administratif de la MRC de Témiscamingue autorise l'ajout des municipalités de Nédélec et Saint-Édouard-de-Fabre à la demande collective transmise le 19 octobre dernier auprès du programme de soutien financier des politiques familiales municipales du ministère de la Famille.

PROJET

11-18-396A

Mémoire des chemins d'eau – Demande de soutien financier pour participation de l'organisme dans le guide touristique de l'Abitibi-Témiscamingue, édition 2019.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'une contribution financière, équivalant à 50 % d'un espace publicitaire, pour chaque organisme sans but lucratif (OBNL) témiscamien, souhaitant se donner une visibilité dans le guide touristique 2019, produit par Tourisme Abitibi-Témiscamingue. L'enveloppe maximale est fixée à 5 000 \$.

Cette contribution financière est prise à même le fonds de promotion touristique de la MRC de Témiscamingue.

11-18-397A

Demande de soutien financier pour le partage des frais reliés au débat des candidats aux élections provinciales.

CONSIDÉRANT la demande de CKVM adressée auprès de la MRC afin qu'elle assume en partie les frais reliés au débat des candidats aux élections provinciales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue n'a pas été mise au courant d'une éventuelle demande de participation financière, avant la tenue du débat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue n'a aucun budget prévu à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ De ne pas soutenir financièrement les frais reliés au débat des candidats aux élections provinciales.

PROJET

Information **Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

11-18-398A **Transfert des données d'évaluation vers une plateforme Web.**

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel migre vers une nouvelle technologie car celle utilisée actuellement est obsolète et doit être changée afin de continuer à répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC, lors de l'adoption du budget 2019, réservera un budget pour le transfert des données d'évaluation foncière vers une plateforme Web;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle plateforme permettra l'accès aux données d'évaluation sur n'importe quel appareil, à n'importe quel endroit desservi par internet;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur est prêt à débiter le transfert dès novembre, à la hauteur de deux municipalités sur vingt pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la Corporation Informatique Municipale a débuté le transfert des données sur leur nouvelle plateforme Web.
- ❖ D'autoriser une dépense de 4 000 \$, incluant la formation, à être payé à même le poste budgétaire « Modernisation » du service d'évaluation.

PROJET

11-18-399A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **94 677,76 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **837 731,31 \$**, et ce, pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2018.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 7 novembre 2018.



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

Note : Monsieur Simon Gélinas se retire de la séance; il est 19 h 08.

Information

Convocation à la cour des petites créances – Cours d'eau Dumais.

Les membres du CA prennent acte que la MRC de Témiscamingue a été convoquée à l'audience de la Cour du Québec dans les dossiers 610-32-70047-185 et 610-32-700048-183 concernant des travaux réalisés en 2015 et 2016 pour la gestion du cours d'eau Dumais à Lorrainville.

PROJET

L'audience aura lieu le 12 décembre 2018, au Palais de justice de Ville-Marie.

Note : Monsieur Gélinas réintègre la séance; il est 19 h 11.

Information Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

11-18-400A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 28 novembre 2018
- Comité administratif : 5 décembre 2018

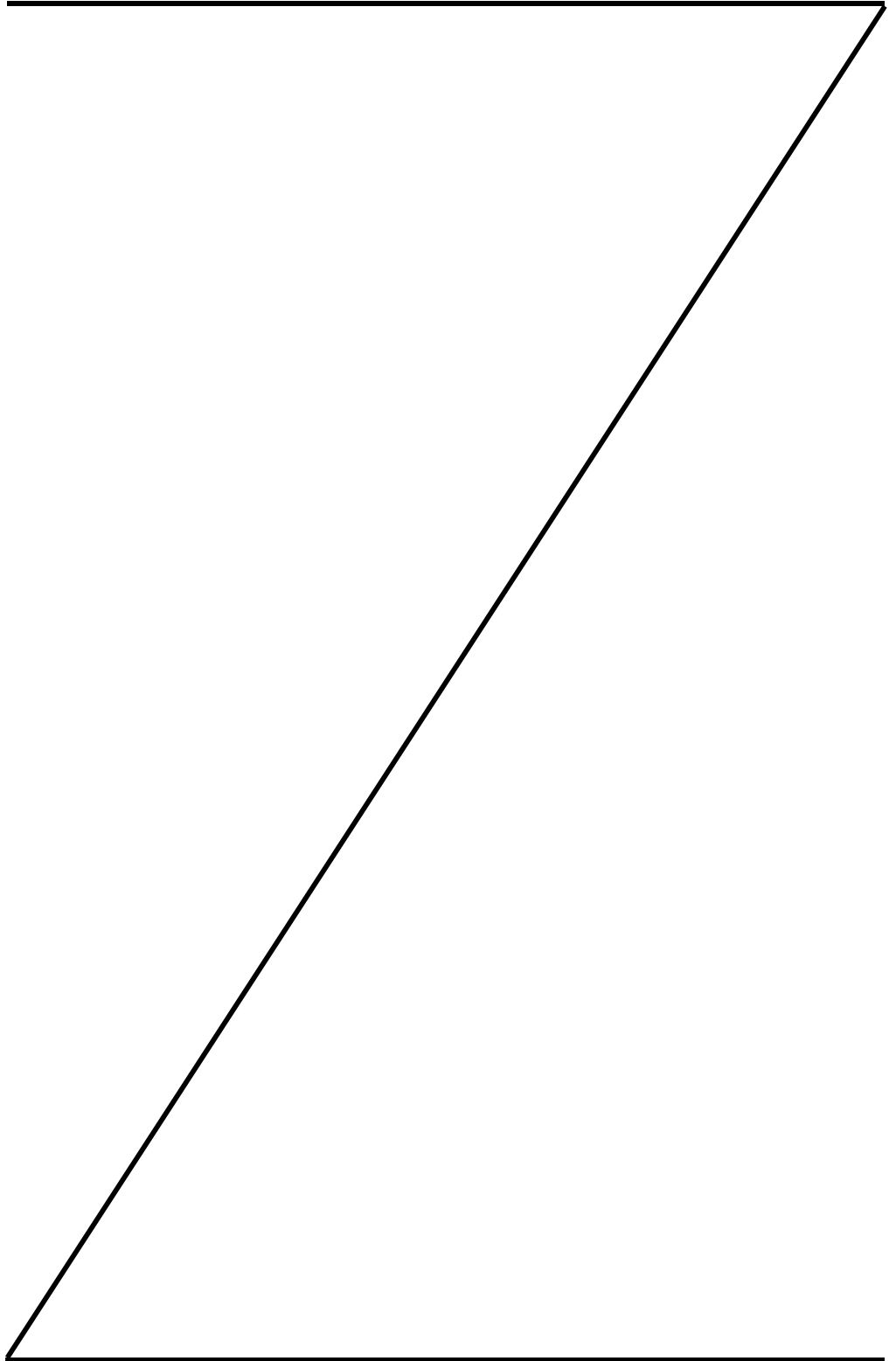
Il est 19 h 14.

Daniel Barrette
Préfet suppléant

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

PROJET



12403